



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0161-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 9 septembre 2024, le règlement suivant :

LAS-0161-2 Règlement amendant le règlement numéro LAS-0161 établissant les tarifs afin d'abroger les frais de services de fourrière et d'apporter des précisions quant aux frais associés aux travaux d'aqueduc.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 septembre 2024.

Diane Bibeau
Secrétaire d'arrondissement substitut